

EDITION
2018



FNESI



Indicateur du
Coût de la Rentrée
des Étudiant.e.s en
soins infirmiers



DOSSIER DE PRESSE

FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANT.E.S EN SOINS INFIRMIERS

SOMMAIRE:

Avant propos

I- Présentation de l'indicateur FNESI du coût de la rentrée 2018

II- Analyse synthétique du coût de la rentrée 2018

III- Analyse détaillée du coût de la rentrée 2018

- 1) Un coût de la rentrée élevé pour les étudiant.e.s en soins infirmiers
- 2) Les actions de la FNESI pour une évolution des coûts d'entrée en formation
- 3) Les revendications de la FNESI
- 4) Evolution du coût de la rentrée depuis 2017

IV- Méthodologie poste par poste

- 1) Les frais spécifiques de la rentrée
- 2) Les frais mensuels de la vie courante

Sources

AVANT PROPOS

La Fédération Nationale des Étudiant.e.s en Soins Infirmiers (FNESI) est la seule structure représentative des Étudiant.e.s en Soins Infirmiers (ESI) présent.e.s sur le territoire français et d'Outre-Mer. Depuis sa création, elle s'engage à défendre les droits matériels et moraux des ESI et vise à améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiant.e.s en soins infirmiers.

Depuis de nombreuses années, la FNESI réalise une estimation du coût de la rentrée, en collaboration avec la Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE), permettant d'évaluer le coût d'entrée en formation en soins infirmiers pour des étudiant.e.s entrant en formation. Ce dernier prend en considération les coûts nécessaires pour pouvoir espérer entrer en formation, les coûts spécifiques à l'entrée en formation, mais également les coûts de la vie courante.

Cette analyse représente une moyenne de ce que l'entrée en formation peut nécessiter comme investissement. Des dépenses devraient être épargnées aux ESI, c'est pourquoi la FNESI se fait force de proposition avec pour objectif de faire diminuer les frais devant être engagés par les étudiant.e.s.

RACHET Mélina,
Vice-Présidente en charge des Affaires Sociales

I- Présentation de l'indicateur FNESI du coût de la rentrée 2018

La Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE) est la première organisation étudiante de France, composée de fédérations de filières et de fédérations territoriales.

La FNESI s'y associe depuis sa création dans le but d'améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiant.e.s.

Pour la 16ème année consécutive, la FAGE réalise un coût de la rentrée dans le but d'établir un constat quant aux dépenses des étudiant.e.s au moment de l'entrée à l'université. Il tient à coeur à notre fédération de s'associer à ce coût de la rentrée pour dénoncer les frais, souvent élevés, dont doivent s'acquitter les étudiant.e.s de notre filière.



Indicateur 2018 = 2487,49€



246,94€ de plus que les étudiant.e.s
de l'enseignement supérieur

Accès à la formation :

Prépa : 2186 €
Concours : 541,85 €
Rentrée : 2487,49 €

TOTAL : 5 215,34 EUROS



FNESI

→ Comment est calculé l'indicateur du coût de la rentrée de la FNESI ?

L'indicateur du coût de la rentrée illustre le **coût moyen de la rentrée pour un.e étudiant.e primo-entrant.e en licence, sans double inscription, non boursier.e et décohabitant** (ne vivant plus au domicile familial).

L'indicateur est calculé en faisant la somme des dépenses réparties en deux catégories différentes comportant chacune plusieurs postes de dépenses :

- **Les frais de la vie courante**, fixes au cours des différents mois de l'année (loyer et charges locatives, alimentation, loisirs, transports, téléphonie et internet, vêtements et produits d'hygiène et d'entretien).
- **Les frais spécifiques à la rentrée universitaire** : frais d'inscription et frais annexes propres à la formation infirmière, contribution de vie étudiante et campus, frais d'agence, souscription à une assurance logement, à une complémentaire santé et le matériel pédagogique.

Cet indicateur se base sur celui de la FAGE et est ajusté en fonction des spécificités de la formation en soins infirmiers.

II- Analyse synthétique du coût de la rentrée 2018 pour les étudiant.e.s en soins infirmiers

Type de la dépense en coût moyen	2017 ¹	2018 ²
Préparation	1 842,50€	2 186€ (+18,64%)
Concours	529,35€	541,85€ (+2,36%)
4 tenues professionnelles	84,80€	84,82€(+0,02%)
Livres	non calculé	68,34€ ³
Matériel pédagogique spécifique	58,27€	55,43€ (-4,87%)
Frais complémentaires dans un IFSI public	30,38€	38,35€ (+24,35%)
FAGE	2 403,64€	2 240,55€ (-6,79%)
Total coût moyen	4 948,94€	5 215,34€

Une large part de l'accès à l'enseignement supérieur est ici impacté par les classes préparatoires et le coût des concours d'admission.

¹ Enquête réalisé sur un panel de 30 IFSI

² Enquête réalisé sur le même échantillon et confirmé sur un panel de 100 IFSI

³ Ce poste de dépense n'était pas questionné les années précédentes

III- Analyse détaillée du coût de la rentrée 2018

1) Un coût de la rentrée élevé pour les étudiant.e.s en soins infirmiers

- **FOCUS sur les coûts d'accès à la formation en IFSI**

Afin de pouvoir prétendre à entrer en formation, les futur.e.s étudiant.e.s devaient, cette année encore, passer les concours d'admission.

L'admission s'établissait suite à la réussite des deux épreuves proposées lors du concours :

- Une épreuve d'admissibilité (écrits composés de tests psychotechniques et d'une épreuve de culture générale)
- Une épreuve d'admission (oral sur un sujet suivi d'un entretien de 20 minutes).

Avant même de pouvoir entrer en formation, l'étudiant.e a dû dépenser **en moyenne jusqu'à 541,85€** uniquement dans le but de prétendre à passer les concours d'entrée. En effet, dans le but de multiplier leurs chances, les futur.e.s étudiant.e.s multiplient les candidatures en passant entre 3 à 5 concours. Ces dépenses se font **sans compter ici les frais de déplacements et de logement** pour se rendre sur les lieux d'examens, pouvant se situer à plusieurs centaines de kilomètres du domicile du.e de la candidat.e.

A cela peuvent s'ajouter les dépenses liées au suivi d'une classe préparatoire au concours d'entrée à laquelle près d'un étudiant sur trois dit avoir recours selon une enquête de la DREES⁴. Cette année, nous avons pu estimer le coût moyen d'une classe préparatoire à 1 987€ sur un échantillon de 6 groupes de classes préparatoires privées et sur 59 préparations intégrées à des IFSI.

⁴ "Etudes et Résultats Novembre 2016 - Profil des infirmiers en formation en 2014" : <http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er982.pdf>

Pour les étudiant.e.s entrant dans un institut de formation public, la somme déboursée pour entrer en institut en incluant les concours et préparation peut s'élever jusqu'à 5 215,34€.

Préparation - Coût moyen	Tentative de 5 concours:	Coût d'accès en IFSI moyen
Pas de préparation	3 concours	325,11€
Pas de préparation	5 concours	541,85€
Préparation	3 concours	2 511,11€
Préparation	5 concours	2 727,85€

Nous dénonçons depuis la création de notre structure la **sélection sociale** que constituait le système de concours pour l'entrée en IFSI. Ces chiffres ne font que renforcer nos positions.

Nos revendications ont été d'autant plus importantes cette année avec la réforme des modalités d'entrée de formation dans notre filière. Comme a pu l'annoncer la Ministre Frédérique Vidal en Juillet dernier, l'année 2019 ne verra plus de concours pour l'entrée dans les études de soins infirmiers. Nous poursuivrons en ce sens et serons vigilant.e.s à **faire respecter un accès démocratisé à l'Enseignement Supérieur**. Ainsi, dans les années à venir, des milliers d'étudiant.e.s et de famille devraient être préservé.e.s de telles dépenses.

Malheureusement, pour la rentrée à venir, nous savons que beaucoup d'étudiant.e.s se sont inscrit.e.s dans des classes préparatoires avant l'annonce officielle de la réforme.

Nous agissons auprès du gouvernement pour que ces élèves ou étudiant.e.s ne soient pas oublié.e.s lors de la session Parcoursup' en janvier prochain.

Nous pointons du doigt la désinformation menée par certains organismes de préparation, niant la réforme ou affirmant la plus value de leurs parcours préparatoires pour les personnes souhaitant remplir leur dossier Parcoursup' en vue d'entrer en IFSI.

Il est inacceptable de voir de tels agissements perdurer. Nous serons particulièrement attentifs/ves à ce qu'ils prennent fin.

- **Focus sur la diminution des coûts spécifiques de la rentrée**

Les frais d'inscription universitaires sont fixés par arrêté. Auparavant de 184 euros, cette année, **la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a annoncé une baisse à 170€.**

Ces évolutions correspondent à la mise en place de la CVEC s'élevant à 90 euros et comprenant les Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes, ainsi qu'à la suppression des régimes de sécurité sociale étudiante et de leur cotisation de 217€.

Cependant, l'annonce de la diminution des frais d'inscription à l'université s'est faite tardivement. Au moment de l'annonce, nombres d'étudiant.e.s avaient déjà dû s'inscrire en IFSI et avaient donc payé **184€** au lieu des **170€** annoncés. De même, certains IFSI restent convaincus que la somme à verser reste identique aux années précédentes. **Nous soulevons donc un problème de communication auprès des instituts de formation.**

Nous demandons à ce que tous les étudiant.e.s ayant dû payer 184€ lors de leur inscription en institut de formation **se voient rembourser les 14€** dont ils/elles n'auraient pas dû être séparé.e.s. Nous restons vigilant.e.s à ce que cela soit respecté sur l'ensemble du territoire.

De plus, une économie de **6,79%** attend les étudiant.e.s concernant les coûts spécifiques de rentrée. En effet, l'année 2018 marque la fin des Régimes de Sécurité Sociale Étudiante. Alors que la cotisation s'élevait à 217€ les années précédentes, ces services faisaient face à de nombreuses problématiques, notamment liées à des délais de remboursements longs qui participaient à la précarité étudiante. De ce fait,

la FAGE et son réseau se sont positionnés en faveur de la suppression de ces régimes, position entendue par la ministre de l'enseignement supérieur qui, dans le cadre du Plan Étudiant, a supprimé ces derniers.

Au total, de par la suppression du régime de sécurité sociale étudiante, la diminution du coût de l'inscription universitaire et l'apparition de la CVEC, ce sont 141€ par étudiant.e qui pourront être économisés.

$$217€ + 184€ = 401€ \rightarrow 170€ + 90€ = 260€$$

- **Focus sur les frais complémentaires dans les IFSI**

De nombreux instituts de formation demandent aux étudiant.e.s des frais complémentaires lors de l'inscription, pouvant aller jusqu'à plusieurs milliers d'euros, notamment dans les IFSI privés.

En effet, il est courant de rencontrer des frais de scolarités plus importants dans les Instituts privés. Nous dénonçons par ailleurs les pratiques des IFSI privés, parfois loin de proposer une formation de qualité aux étudiant.e.s demandant des frais complémentaires pouvant aller jusqu'à **2 000€** l'année selon notre enquête.



Néanmoins nous soulignons aussi des **frais annexes non négligeables dans les instituts publics** qui justifient ces frais complémentaires auprès des ESI par l'accès au réseau WIFI, le financement de photocopies ou tout autre document pédagogique qui pourrait être distribués au cours de la formation.

Cette année, les frais complémentaires dans les IFSI publics s'élèvent à **38,35€**. A eux seuls, ces frais majorent de **plus de 20% les frais d'inscription universitaire**.



*En calculant le coût moyen des frais annexes sur l'ensemble des étudiant.e.s en soins infirmiers, soit 94 000 étudiant.e.s, ce serait **3 604 900€ euros** qui seraient ainsi dépensés cette année par les ESI. **Des coûts faisant parti des frais pédagogiques et fonctionnement de l'institut, qui ne devrait pas leur être imposés.***

Ces chiffres ont été obtenus avant l'annonce de la suppression du concours. Or, depuis des étudiant.e.s sont venu.e.s à notre rencontre témoignant d'une augmentation des frais complémentaires, sans plus value, ni explication de ces dépenses, si ce n'est pour "**compenser un manque à venir**" en référence à la fin du concours.

Nous n'acceptons pas que les IFSI publics imposent des frais de scolarité supérieurs à ceux de l'enseignement supérieur. Tous frais nécessaires à l'enseignement et à la formation des étudiant.e.s doit pouvoir être **pris en charge par les Régions** qui sont garantes des formations sanitaires et sociales depuis la loi de décentralisation de 2004 comme l'énonce le texte Article L.4383-5⁵.

⁵ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000804607>

- **Diminution du coût du matériel pédagogique et des tenues professionnelles**

La formation s'effectuant en alternance entre des temps théoriques et des temps pratiques, les étudiant.e.s en soins infirmiers ont la nécessité d'investir dans du matériel pédagogique tel que 4 tenues professionnelles en moyenne, une paire de chaussures professionnelles, une paire de ciseaux mousse, une pince ainsi que des manuels scolaires.⁶

Ces frais pédagogiques se sont vu diminuer pour l'année 2018 passant de 143,06€ à 140,25€ en moyenne, soit une économie de **1,97%** par rapport à 2017.

Les chiffres indiqués ici sont ceux des sites populaires de vente de matériel. Nous savons que dans les instituts; les associations étudiantes contribuent à faire nettement baisser le prix de ce matériel en effectuant des commandes groupées.
Une initiative à saluer.

Poste de dépense	2017	2018
Ciseaux	4,29€	3,04€
Pince	6,38€	4,54€
Tenues professionnelles (4 en moyenne)	84,80€	84,82€
Chaussures (Normes EN-ISO-20347)	47,59€	47,85€
TOTAL	143,06€	140,25€ (-1,97%)

Malgré tout, ce poste de dépense est important et se fait ressentir dans le budget des étudiant.e.s.

⁶ Les manuels scolaires n'étant pas inclus dans l'indicateur du coût de la rentrée 2017, nous n'incluons pas ce poste de dépense dans le comparatif effectué.

A ce titre, le matériel pédagogique et les tenues professionnelles faisant partie du matériel nécessaire au bon suivi de la formation, nous demandons **la prise en charge par les établissements des frais liés au matériel pédagogique.**

En effet, l'institut demande soit d'acheter, soit de louer les tenues de stage. Pour autant l'IFSI est responsable des normes d'asepsie et d'hygiène qui prévalent dans l'environnement hospitalier. Les ESI ne peuvent en aucune façon assurer un entretien normalisé de ces tenues qui doivent être soumises à des températures et produits spécifiques.

C'est pourquoi, nous demandons à ce que les IFSI se portent garants de l'entretien des tenues des étudiant.e.s.

Par ailleurs, dans le cas où les hôpitaux d'accueil ne peuvent pas fournir de tenues aux stagiaires, les étudiant.e.s ne doivent en aucun cas compenser. **Soit les établissements recevant les étudiant.e.s contribuent à ce que le/la stagiaire soit accueilli.e dans de bonnes dispositions, comme le préconise la FHF, soit l'établissement support de l'institut s'en assure.**

- **Focus sur les profils d'étudiants variés au coeur de la formation en soins infirmiers**

La richesse de la formation en soins infirmiers est due à la pluralité des profils des étudiant.e.s présent.e.s au sein des promotions estudiantines.

Si le coût de la rentrée est basé sur un.e étudiant.e lambda, non boursier.e, et décohabitant, il ne faut pas laisser de côté les étudiant.e.s aux profils variés, tels que les étudiant.e.s boursier.e.s ou en formation continue, qui sont nombreux au sein de notre formation et qui peuvent, eux/elles aussi, être impacté.e.s par les dernières réformes. Nous les détaillons plus amplement dans cette partie.

- **Les étudiant.e.s boursier.e.s des formations sanitaires et sociales**

Dès la rentrée, la majorité des étudiant.e.s boursier.e.s de l'enseignement supérieur verront le paiement de leurs bourses "**à date**", c'est à dire que les CROUS⁷ verseront les mensualités au le 5 de chaque mois et ce dès octobre 2018. Les boursier.e.s des formations sanitaires et sociales (FSS), rattaché.e.s quant à eux/elles aux Régions, se sentent, encore une fois, moins bien lotis. En effet, l'année passée nous n'avons cessé de dénoncer le retard des versements des bourses régionales. **Une ségrégation sociale pour les Formations Sanitaires et Sociales par rapport aux autres étudiant.e.s de l'enseignement supérieur.**

Ces délais entravent la vie des ESI et les précarisent dès la rentrée.

Une mise à mal inacceptable et d'autant plus injuste pour les ESI boursier.e.s qui ne percevront pas leur premier versement avant le mois de novembre, les obligeants à s'acquitter de la Contribution Vie Étudiante et Campus tant qu'ils n'auront pas la preuve de leur exonération.

Nous serons vigilant.e.s à ce que les étudiant.e.s boursier.e.s soient informés des démarches à effectuer quant à la demande de remboursement de la CVEC et que l'ensemble de ces étudiant.e.s soient remboursés le plus rapidement possible.

Par ailleurs, nous mettons les Régions devant leur responsabilité qui est celle d'assurer des conditions de vie et d'études de qualité aux ESI.

Non capables de parvenir à la même qualité de gestion de bourses que le CROUS, nous demandons aux Régions le transfert de la gestion des bourses des formations sanitaires et sociales aux CROUS.

- **L'intégration universitaire: le statut d'étudiant universitaire**

Depuis 2009, notre formation est universitarisée. Pour autant, les ESI n'étaient pas reconnu.e.s comme étudiant.e.s de l'université sur une majeure partie du territoire. Par conséquent, en fonction des conventions des Groupements de Coopération Sanitaire (GCS), de nombreux.ses étudiant.e.s n'avaient pas accès aux différents services proposés par l'université tels que les SUMPPS⁸ et le SUAPS⁹ par exemple.

⁷ Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires

⁸ Services Universitaires de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

⁹ Services Universitaires d'Activité Physique et Sportive

Dans le cadre des discussions du comité de pilotage de la mission Intégration Universitaire, le sujet du statut étudiant a été un point primordial.

La Ministre a exprimé lors des annonces du 5 juillet dernier : un statut étudiant pour tou.te.s les ESI.

Nous serons vigilant.e.s à voir ces promesses respectées et nous nous montrerons force de proposition pour construire les modifications réglementaires à venir.

Nous accompagnerons les acteurs locaux et veillerons à la **bonne délivrance des cartes étudiantes et des droits afférents** : par l'accès aux services universitaires et par l'obtention du droit de vote dans les instances universitaires.

- **Accès aux services étudiants sur les sites délocalisés**

La formation en soins infirmiers est l'une des formations, si ce n'est la formation, la plus représentée sur le territoire. **Avec plus de 330 IFSI répartis partout en France, une majorité des étudiant.e.s se retrouvent à étudier sur des sites délocalisés**, loin des grandes villes et des campus universitaires sur lesquels se trouvent de nombreux services étudiants.

La mise en place de la CVEC et l'intégration universitaire nous permettent de soutenir d'autant plus une position de longue date : **l'investissement sur les sites délocalisés** pour que les étudiant.e.s puissent bénéficier des mêmes aides et conditions de vie que les autres étudiant.e.s. Souvent laissés en marge et oubliés, ces étudiant.e.s rencontrent pourtant les mêmes problématiques financières que les autres avec notamment une difficulté d'accès aux soins, à la culture et aux loisirs.

Par le biais de la CVEC, nous demandons à ce que soient instaurées, au niveau des communautés locales, **la construction de réelles politiques** avec **des conventions signées entre le CROUS/l'université et des entreprises locales** (par exemple, une convention avec une bibliothèque municipale qui accorderait la location des livres et l'accès à la bibliothèque).

2) Les revendications de la FNESI

- Avancement et non remboursement des frais kilométriques lors des stages

La moitié de notre formation se déroule sur des terrains de stages professionnels. Afin de pouvoir s'y rendre les étudiant.e.s doivent se déplacer par leurs propres moyens, **impliquant d'avancer l'intégralité de leurs frais de transport atteignant des sommes parfois très élevées.**

Alors qu'un texte réglementaire cadre le remboursement des frais kilométriques, force est de constater que de nombreux/ses étudiant.e.s doivent **attendre parfois jusqu'à 6 mois après la fin du stage pour espérer se faire rembourser tandis que d'autres ne sont remboursé.e.s que partiellement, voire pas du tout.**

Facteur précarisant, nous demandons à ce que les indemnités de stage, cadrées dans ce même texte, soient versées en amont des stages.

La FNESI reste donc vigilante quant au remboursement des frais kilométriques et invite les étudiant.e.s rencontrant ce type de problématique au sein de leur établissement à nous contacter.

Nous demandons également à ce que l'ensemble des acteurs concernés (IFSI, établissements supports, employeurs et Régions) prennent leurs responsabilités face à cette situation.

- L'alimentation sur les lieux de stage

Lorsque les étudiant.e.s sont en stage, dans certains services, ils/elles n'ont pas la possibilité d'apporter leur propre alimentation et se voient dans l'obligation d'aller se restaurer à la cafétéria de l'établissement d'accueil. Ils se voient alors confronté.e.s à des tarifs élevés par rapport à leurs budget, parfois 2 à 3 fois le prix du ticket RU.

Pour que les étudiant.e.s puissent se rendre en stage et s'alimenter correctement à des prix adaptés à leurs budgets, nous demandons à ce que **des menus étudiants soient mis en place dans les cafétérias au même prix que dans les restaurants universitaires soit 3,25€.**

IV- Méthodologie poste à poste

L'indicateur global est obtenu en faisant la somme des frais de la vie courante et des frais spécifiques calculés pour le mois de septembre.

Les dépenses des postes non spécifiques à notre formation n'est pas développé ici et se trouvent dans l'Indicateur de la FAGE.

1) Les frais spécifiques de la rentrée

- Les frais d'inscription

Les frais d'inscription sont définis par un arrêté qui paraîtra prochainement, fixant les droits de scolarité des établissements publics d'enseignement supérieur et correspondant à ceux d'un.e étudiant.e non boursier.e s'inscrivant en première année d'IFSI, soit 170 €.

- Les frais complémentaires

Les frais d'entrée varient fortement entre les IFSI ; ils correspondent à diverses prestations mises en place par l'IFSI tel qu'un logiciel d'anglais en ligne, l'impression de copies, etc... Il s'agit d'une moyenne faite sur 100 IFSI.

- Matériel pédagogique

Ce poste de dépense est calculé par la FAGE dans son indicateur du coût de la rentrée 2018. A cela, nous ajoutons les dépenses liées à l'investissement dans le matériel spécifique lié à notre formation.

Le coût des tenues est calculé en fonction du nombre moyen de tenues professionnelles minimum demandées par les 100 IFSI participants et du prix moyen de vente.

De même, le coût des livres est calculé en fonction des livres obligatoires demandés dans les IFSI participants sur la base du tarif proposé sur une boutique en ligne.

Le coût du matériel nécessaire aux stages, tels que les ciseaux, une pince et une paire de chaussures professionnelles, se base sur les tarifs proposés par cinq boutiques en ligne en faisant la moyenne de 5 articles similaires par boutique.

**Ludivine GAUTHIER**

Présidente
presidence@fnesi.org
07 86 15 66 43

Méline RACHET

Vice-présidente en charge
des Affaires Sociales
affaires.sociales@fnesi.org
06 31 24 52 83

Clara HAMMER

Vice-présidente en charge
de la communication et
des relations de presse
communication@fnesi.org
06 59 15 53 01

Sources:

- **Prix des concours:** Documentation provenant de 100 IFSI différents
- **Prix des prépas:** Documentation provenant de 59 IFSI incluant une classe préparatoire et 6 groupes de prépas privées par le biais de leur site internet
- **Frais complémentaires:** Documentation provenant de 15 IFSI privés et 85 IFSI publics.
- **Livres:** Livres obligatoires demandés dans les 100 IFSI répondants sur la base des tarifs sur la boutique en ligne de la FNAC.
- **Matériel pédagogique:** Référentiels boutiques en ligne : IDE Collection • Robé Médical • MediSafe • Polemil • Distrimed • Clinic Dress • Oxypas • Sanipod.
- **CHIFFRES SE RÉFÉRANT À L'INDICATEUR FAGE DU COÛT DE LA RENTRÉE :** CVEC • Complémentaire santé • Frais d'agence • Assurance logement • Loyer et charges • Consommables • Téléphone et internet • Transports